

## AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

**Entre :**

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par le directeur des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de char à voile**  
représentée par son président, **Monsieur Christophe ROGER**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
N° SIRET : 328 896 485 00047

### **PREAMBULE :**

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

### **COMPLEMENT :**

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### **ARTICLE 1 : Objectifs particuliers**

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 131 300 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 53 460 €, le solde restant s'élève à 77 840 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 131 300 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 68 900€.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le - 9 JUIN 2016

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE CHAR A VOILE

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports  
L'adjointe au directeur des sports,  
Chef de service

Claudie SAGNAC

06/06/16  
VISE LE ... DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ ..... 210... 1266499

C. R

<sup>1</sup> - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

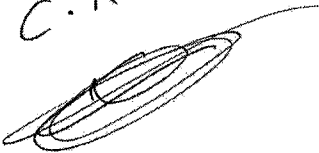
Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	
<b>Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires</b>								
Nombre de licences	2481	1992	2500		2630		2850	
Nombre d'ATP	101815	103800	100000		120000		150000	
Nombre total de licences et d'ATP	104076	105792	102500		122630		152850	
Nombre et taux de licences féminines	360 (15,85%)	323 (16,21%)	483 (17,97%)		470 (17,97%)		500 (17,54%)	
Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)	
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)	
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	111	111	112		113		115	
<b>Préconvenir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives</b>								
Solidité financière	8,34	0	0					
<b>Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives</b>								
Rang sportif de la France	0	1	0					
<b>Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs</b>								
Taux de suivi médical complet - SHN	%	%	%		%		%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	%	%		%		%	
<b>Emplois d'avenir</b>								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0					
<b>Lettres de missions signées dans OTS-Web</b>								
Nombre et taux de lettres de missions signées	1 (100%)	1 (100%)	%		%		%	

Objectifs partagés		2014		2015		2016		2017	
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	
Structurer la pratique du Char à Voile	Nombre de structures labélisées	55	56	55		57		60	
Renforcer le label et le réseau des centres de Char à Voile, créer des outils d'amélioration constante	Nbre de livret de pilotes délivrés	79000	103900	100000		120000		160000	
Inclure à l'emploi et favoriser la pérennisation	Nbre d'emplois	3	3	4		4		5	
Former nos dirigeants et nos bénévoles	Nbre de femmes engagées dans les formations	2	21	5		6		5	
Former nos jeunes dirigeants et nos bénévoles	Nbre de <25 ans engagés dans les formations	16	32	15		15		15	
Favoriser la pratique des jeunes scolaires	Nbre de licences scolaires	1	500	50		50		70	
Finaliser la filière professionnelle	Nombre de diplômés délivrés	1	140	1		1		1	
Préserver l'accès à nos sites de pratique	Nbre de CD ayant signé une convention locale	1	1	1		1		1	
Maintenir le rang de la France	Rang de la France	1	1	1		1		1	
Préserver la santé des pratiquants	Nombre de structures qui portent le projet	1	4	3		4		5	
Labéliser des structures en sport santé, qui accueillent notamment des publics sédentaires et/ou spécifiques	Nombre de passages	1	1	10		20		100	

C.R



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers


Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Accordé	Engag. fédéral
	Budget	Demande		
<b>Structurer la pratique du Char à Voile</b>	52 250 €	41 800 €	36 000 €	16 250 €
Action 1	52 250 €	41 800 €	36 000 €	16 250 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	17 750 €	14 200 €	10 000 €	7 750 €
Structuration fédérale	34 500 €	27 600 €	26 000 €	8 500 €
<b>Labéliser des structures en sport santé, qui accueillent notamment des publics sédentaires et/ou spécifiques</b>	33 500 €	26 800 €	24 000 €	9 500 €
Action 1	33 500 €	26 800 €	24 000 €	9 500 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	28 000 €	22 400 €	20 000 €	8 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 500 €	4 400 €	4 000 €	1 500 €
<b>Favoriser la pratique des Jeunes scolarisés</b>	42 000 €	33 600 €	33 000 €	9 000 €
Action 1	42 000 €	33 600 €	33 000 €	9 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	42 000 €	33 600 €	33 000 €	9 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Renforcer le label et le réseau des centres de Char à Voile, créer des outils d'amélioration constante</b>	10 000 €	8 000 €	6 000 €	4 000 €
Action 1	10 000 €	8 000 €	6 000 €	4 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	8 000 €	6 000 €	4 000 €
<b>Inciter à l'emploi et favoriser la pérennisation</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
Action 4	0 €	0 €	0 €	0 €
Professionnalisation de l'activité	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Finaliser la filière professionnelle</b>	10 800 €	8 640 €	2 000 €	8 800 €
Action 4	10 800 €	8 640 €	2 000 €	8 800 €
Professionnalisation de l'activité	0 €	0 €	0 €	0 €
Formations fédérales	10 800 €	8 640 €	2 000 €	8 800 €
<b>Former nos jeunes dirigeants et nos bénévoles</b>	20 850 €	16 680 €	14 000 €	6 850 €
Action 4	20 850 €	16 680 €	14 000 €	6 850 €
Formations fédérales	20 850 €	16 680 €	14 000 €	6 850 €
<b>Maintenir le rang de la France</b>	30 000 €	24 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 1	30 000 €	24 000 €	5 000 €	25 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	30 000 €	24 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 2	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	0 €	0 €	0 €	0 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Préserver la santé des pratiquants</b>	13 900 €	3 650 €	3 300 €	10 600 €
Action 3	13 900 €	3 650 €	3 300 €	10 600 €
Prévention dopage	8 200 €	2 350 €	2 000 €	6 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	5 700 €	1 300 €	1 300 €	4 400 €
<b>Préserver l'accès à nos sites de pratiques</b>	15 000 €	12 000 €	8 000 €	7 000 €
Action 1	15 000 €	12 000 €	8 000 €	7 000 €
Structuration fédérale	15 000 €	12 000 €	8 000 €	7 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>218 300 €</b>	<b>175 170 €</b>	<b>131 300 €</b>	<b>97 000 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

€

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

131 300 €

C.R.  


Christophe ROGER  
président de la FFCV

**COORDONNÉES BANCAIRES**

À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires

▶ TITULAIRE DU COMPTE FED. FRANÇAISE DE CHAR A VOILE

▶ DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
AGENCE PARIS XV (03530)  
164 RUE DE JAVEL  
75015-PARIS  
TÉL : 01 53 78 57 00

▶ IDENTIFICATION INTERNATIONALE  
BIC SOGEFRPP  
IBAN FR76 3000 3034 9000 0505 2161 850

▶ RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03490	00050521618	50

 SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE

Société Générale  
S.A. au capital de 970 099 998,75 Eur

652-120 222 RCS Paris  
Siège Social  
28, bd Haussmann 75009 Paris

0010131F201003801901



07/07 0000 0038 1040